



## S'installer et travailler en collectif pour améliorer l'efficacité et le bien-être au travail

**OBJECTIF :** Permettre aux agriculteurs travaillant en collectif ou voulant travailler en collectif, d'acquérir les connaissances, compétences et outils nécessaires pour créer et faire fonctionner une société agricole et consolider leur fonctionnement et leur relation entre associés. La formation a également pour objectif de leur faire connaître les facteurs ayant un impact sur leur efficacité et leur bien-être au travail afin de pouvoir mettre en place une organisation de travail cohérente avec ces enjeux dans leur collectif.



France  
Travail



### PROGRAMME

#### Jour 1 : Pourquoi et comment s'associer ?

- Clarification des représentations, des conditions et des motivations pour travailler et réussir en groupe
- Comment créer une société : le patrimoine, le foncier, les mouvements d'associés et évaluer les parts sociales.

#### Jour 2 : Connaitre les autres formes de partage et comment faire vivre le collectif.

- Connaitre les autres formes de partage (entraide, GFA, collectif, fermes partagées ...)
- Savoir donner les règles de fonctionnement du collectif
- Favoriser une organisation du travail performante
- S'interroger sur mon efficacité et mon bien-être au travail et évaluer l'impact de mon organisation.
- Mise en place d'une communication de qualité et efficace



Dates : 10 et 17 février 2026

Durée : 14 heures  
9h30-17h30



Maison de la région, place  
Prax Paris 82 000  
Montauban

**Intervenante :** Pascale CALDERAN, Accompagnatrice et Formatrice à l'ATAG

**Responsable de stage :** Mathilde LEPINE, chargée de formation, 06 46 74 70 69  
adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie  
N° OF : 91300275330

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** La formation alterne apports théoriques, études de cas, travaux pratiques en sous-groupes et mises en situation individuelles, afin de favoriser l'échange d'expériences, la réflexion collective et l'acquisition progressive des compétences.

**PUBLIC** À destination des agriculteurs et agricultrices, ainsi que des porteurs et porteuses de projet agricole du département du Tarn-et-Garonne et des départements limitrophes

**PRÉREQUIS** aucun prérequis nécessaire

**MODALITÉS D'ÉVALUTION** Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

**ATTESTATION DE RÉALISATION** Une attestation de réalisation de formation sera fournie à chaque participant en fin de formation

**ACCESSIBILITE HANDICAP** Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

**COUT ET PRISE EN CHARGE** Frais pédagogique : **630 € TTC / stagiaires (attention tarif susceptibles d'évoluer en 2026)**. Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Eligible France Travail. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

**INFORMATIONS SUR LE TAUX DE SATISFACTION** Le taux de satisfaction pour les formations techniques dispensées par le réseau ARDEAR Occitanie en 2024 est de 96,91 %.

Bulletin d'inscription mis à jour le 02/12/2025

V1



## BULLETIN D'INSCRIPTION

S'installer et travailler en collectif pour améliorer l'efficacité et le bien-être au travail

**DATES :** 10 et 17 février 2026

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** .....

**COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**N° SIRET :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**VILLE DE NAISSANCE :** .....

**VOTRE STATUT MSA :** .....

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole | <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation              |
| <input type="checkbox"/> ARE(Pôle emploi)    | <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire            |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez :   | <input type="checkbox"/> Porteur de projet avec PPP agréé |

- J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation de l'ARDEAR Occitanie consultable en suivant.

Fait à ..... Le .....  
Signature'.....

### VOS ATTENTES POUR CET ACCOMPAGNEMENT :

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

Inscription : avant le 20/01/2026

<https://framaforms.org/sinstaller-et-travailler-en-collectif-pour-ameliorer-lefficacite-et-le-bien-etre-au-travail>



Inscription  
en ligne



Responsable de stage  
ADEAR Tarn et Garonne  
16 rue Jacques Cartier, 82000 Montauban

En cas de prise en charge spécifique, le délai de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez nous au plus vite au : 06 46 74 70 69 ou aedar82.ml@jeminstallepaysan.org

ou renvoyer à l'adresse ci dessous :

## CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

### PUBLIC

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Addearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

### ASPECTS PRATIQUES

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h.

Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

### COUT DES FORMATIONS

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande. Pour les nonadhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

### CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

### ATTESTATION

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

### ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

### RECLAMATION

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.